

# 9 mesures pour les écoles de Seine-Saint-Denis

**DOSSIER DE PRESSE**

**BONDY, MERCREDI 19 NOVEMBRE 2014**



## Mesure n°1

## 500 postes supplémentaires d'ici 2017

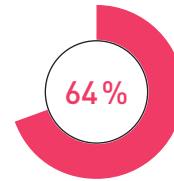
Entre 2012 et 2017, ce seront au total plus de 800 postes supplémentaires pour le premier degré

Ces postes servent notamment :

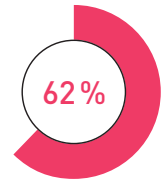
- À accueillir dans de bonnes conditions les élèves supplémentaires
- À renforcer le dispositif plus de maîtres que de classes
- À développer la scolarisation des moins de 3 ans

## Mesure n°2

## + 13 réseaux d'éducation prioritaire



des écoles du département  
en éducation prioritaire  
(soit 525 écoles)

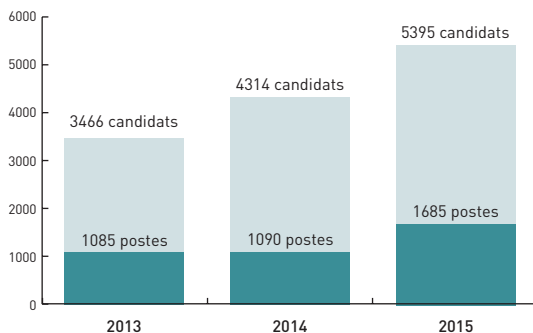


des collèges du département  
en éducation prioritaire  
(soit 78 collèges)

## Mesure n°3

1 685 postes ouverts pour le concours  
2015 dans l'Académie de Créteil

Le nombre des candidats inscrits au concours augmente :



## Mesure n°4

Un concours supplémentaire  
en 2015 pour l'Académie de Créteil

500 postes seront ouverts aux mêmes exigences que le concours habituel

## Mesure n°5

Une formation en alternance dès  
le master 1 à l'ESPE de Créteil

## Mesure n°6

Une meilleure formation, un meilleur  
accompagnement des contractuels

- Une formation avant la rentrée scolaire
- 6 sessions de formation spécifique
- Un tuteur pour chaque contractuel
- Un espace pédagogique en ligne dédié

## Mesure n°7

À partir de 2016, un concours  
spécifique pour encourager les  
contractuels à devenir enseignants

## Mesure n°8

Mieux affecter les enseignants  
titulaires et stagiaires afin de respecter  
au mieux l'intérêt des élèves

De plus, les demandes de sortie du département seront examinées par les autorités académiques pour ne pas laisser des classes sans enseignant

## Mesure n°9

## Une meilleure organisation administrative

- Une nouvelle équipe dédiée uniquement à la circonscription de Saint-Denis
- 600 000 euros de dotation complémentaire pour renforcer l'attractivité des postes administratifs
- L'académie réorganise ses services pour améliorer sa réactivité (notamment pour les remplacements)

Le plan triennal pour la réussite de l'école en Seine-Saint-Denis se décline en neuf mesures.

### Mesure 1 : augmenter les postes d'enseignants du premier degré

500 emplois de professeurs des écoles seront créés dans le département sur les trois prochaines rentrées (2015, 2016, 2017). Ces moyens seront consacrés principalement à accueillir dans de bonnes conditions les effectifs d'élèves supplémentaires et ensuite :

- à renforcer les moyens de remplacement dans les secteurs les moins bien couverts ;
- à poursuivre le développement du dispositif plus de maître que de classes dans les écoles les plus fragiles socialement ;
- à développer la scolarisation des moins de trois ans en lien avec les municipalités et les services de la petite enfance.

### Mesure 2 : renforcer l'éducation prioritaire

Le nombre de réseaux d'éducation prioritaire pour le département sera de 78 dont 27 REP+. Il augmentera donc de 13 (passant de 65 à 78 soit +20%). Cet effort important impliquant des moyens en emplois et en crédits indemnitaires permettra d'établir une carte de l'éducation prioritaire correspondant à la situation sociale d'aujourd'hui. Il permettra :

- d'offrir des conditions d'enseignement plus favorables dans ces écoles ;
- de mettre un enseignant supplémentaire dans les écoles concernées pour mieux accompagner les élèves les plus en difficulté et pour développer un enseignement de qualité (enseignement en petits groupes, co-animation d'une classe) ;
- de libérer du temps pour les enseignants dans les REP+ (18 demi-journées libérées

dans l'année) pour travailler en équipe, développer des projets, rencontrer plus facilement les familles et les partenaires de l'école et mieux se former ;

- de revaloriser les indemnités des enseignants en éducation prioritaire soit par une augmentation de l'indemnité ZEP actuelle (1 156 euros annuels) de 50 % en REP (1 734 euros) ou de 100 % en REP+ (2 312 euros).

### Mesure 3 : augmenter le nombre de postes au concours externe

Pour faire face aux besoins d'enseignants, le nombre de postes mis au concours de professeurs des écoles de l'académie de Créteil est fortement augmenté pour la session 2015 : 1685 postes seront offerts dont 1540 pour le concours externe.

Cette politique très volontariste sera maintenue durant le triennal afin de donner un signal positif pour les étudiants qui souhaitent s'engager dans la préparation du concours. D'ores et déjà les effets se font sentir avec une progression sensible du nombre de candidats inscrits au concours qui est passé de 3466 à la session 2013, à 4314 en 2014 et 5395 pour le prochain concours 2015.

### Mesure 4 : créer un concours supplémentaire à la session 2015

Malgré l'augmentation du nombre de candidats au concours externe, les résultats ne permettront pas de saturer tous les postes proposés. De plus, de nombreux postes sont encore occupés par des contractuels.

Or le constat a été fait les années précédentes que des candidats de grande qualité n'ont pas été recrutés dans des académies très sélectives (Bordeaux, Toulouse par exemple) et que ces candidats auraient pu souhaiter concourir une deuxième fois dans une autre académie.

Cette possibilité va leur être offerte dans le cadre d'un concours exceptionnel pour l'académie de Créteil avec un nombre de postes fixé à 500.

Ce concours aura les mêmes exigences que le concours habituel (mêmes épreuves écrites et orales). Les épreuves écrites d'admissibilité auront lieu les 19 et 20 mai dans différents centres sur le territoire national (écrits délocalisés) et les épreuves orales d'admission du 3 au 10 juillet. Les inscriptions à ce concours supplémentaire s'effectueront du 3 février au 3 mars.

### Mesure 5 : mettre en place une formation en alternance dès le M1 à l'ESPE de Créteil

L'objectif n'est pas seulement d'augmenter le recrutement de nouveaux professeurs. C'est également améliorer le niveau de formation de ces futurs enseignants en proposant une formation en alternance dès la première année de master et ainsi construire sur les deux années de master un parcours d'apprentissage du métier d'enseignant. Cette formation en alternance sera proposée aux étudiants dès la rentrée 2015.

Les étudiants retenus auront une formation alternant un temps à l'ESPE avec des enseignements universitaires (pour l'acquisition notamment du M1) et un temps d'exercice du métier dans les écoles accompagné d'un tuteur expérimenté. Ils pourront s'inscrire à la session 2016 au nouveau concours spécifique permettant de valoriser une expérience professionnelle d'enseignement (cf. mesure 7).

Ces étudiants recevront une rémunération équivalente au SMIC, leur permettant ainsi de financer leurs études et leur formation pour leur nouveau métier.

La maquette de formation adaptée à ce parcours sera construite par l'ESPE dans les mois à venir

### Mesure 6 : mieux accompagner et former les contractuels

Si à terme l'objectif est de recruter suffisamment d'enseignants formés pour couvrir tous les besoins, le recours aux contractuels restera incontournable pour les deux prochaines années. Il est donc indispensable de consolider et renforcer les mesures déjà prises ces dernières semaines :

- Renforcer l'accueil et la formation des contractuels. 6 sessions de formation spécifique sont mises en place les mercredis après-midi à compter du 19 novembre 2014 sur les thèmes suivants : connaissance de l'environnement général de travail ; connaissance des partenaires et de l'institution dans le premier degré ; organisation de l'espace de la classe, les emplois du temps et les règles de vie ; programmations disciplinaires et progressions des élèves ; personnalisation de l'enseignement et évaluation des élèves ; préparation aux concours. De plus depuis le 6 novembre, un espace pédagogique dédié leur est ouvert mettant à leur disposition tous les documents pédagogiques et administratifs les concernant ;
- renforcer l'accompagnement des contractuels. Un tuteur sera désigné pour chaque enseignant contractuel. De plus, un accompagnement à la prise de fonction sera assuré par les conseillers pédagogiques ;
- pour les prochaines rentrées scolaires, les contractuels seront recrutés très en amont (en juin-juillet) avec un contrat débutant avant la rentrée scolaire et une formation leur sera proposée avant la prise en charge des classes.

### Mesure 7 : créer un concours spécifique favorisant la reconnaissance de l'expérience des contractuels

Les contractuels actuels et les futurs étudiants en formation en alternance à l'ESPE (cf mesure 5) ont acquis ou vont acquérir une véritable expérience professionnelle. Il est essentiel de pou-

voir valider cette expérience et d'organiser un recrutement adapté à ces profils.

C'est pourquoi, un concours spécifique sera mis en place à compter de la session 2016 permettant de reconnaître l'expérience des contractuels ayant au moins une année d'enseignement.

Les épreuves de ce concours seront définies pour valoriser l'expérience professionnelle, tout en vérifiant les compétences fondamentales pour être enseignant titulaire.

### Mesure 8 : mieux affecter les enseignants titulaires et stagiaires

Le constat actuel montre que les enseignants stagiaires sont affectés pour certains d'entre eux dans des écoles qui ne constituent pas les lieux les plus indiqués pour leur formation. Par ailleurs, la gestion de la mobilité des titulaires montre que des secteurs du département sont fragilisés, pouvant conduire à une insuffisance d'enseignants expérimentés dans certaines écoles.

C'est pourquoi, plusieurs mesures seront prises pour affecter les enseignants au mieux de l'intérêt des élèves :

- Pour les professeurs des écoles stagiaires, les lieux de stage seront définis avant que les mouvements des titulaires ne s'effectuent. Les autorités académiques veilleront à ce que les lieux de stage soient adaptés à la prise en charge d'une première classe (les classes de CP par exemple seront évitées) et que la présence d'un tuteur expérimenté soit assurée (professeur des écoles maître formateur, maître d'accueil) ;
- les opérations de mouvement de titulaires devront dans le département veiller à ce que des secteurs géographiques ne se retrouvent pas « dé garnis » et de fait à ce que le recours à des contractuels ne se concentre pas dans certaines écoles. Le calendrier et les règles du mouvement devront donc être retravaillés en conséquence ;
- enfin, au-delà du mouvement national des enseignants, les demandes de sortie du département (EXEAT) seront examinées par les autorités académiques dans le souci de ne pas laisser des écoles ou des classes sans enseignant.

### Mesure 9 : renforcer l'organisation administrative et le pilotage

L'ensemble des mesures précédentes ne trouvera son efficacité que si les équipes administratives de circonscription et de la direction académique sont en capacité de les accompagner. Or, les personnels administratifs sont soumis à des contraintes fortes et doivent être renforcées quantitativement et qualitativement. Plusieurs mesures seront prises en ce sens :

- Pour améliorer la réactivité des services académiques dans le secteur le plus tendu (Saint Denis), une troisième circonscription a été créée. Une équipe complète sera mise en place : l'inspecteur de l'Éducation nationale, les conseillers pédagogiques et le secrétariat administratif ;
- Les équipes administratives seront renforcées en terme de compétences par la requalification des postes, notamment de catégorie C en B, et par une attention particulière sur le recrutement des cadres A ;
- en outre, une dotation complémentaire indemnitaire de 600 000 euros sera attribuée à l'académie de Créteil pour renforcer l'attractivité des postes administratifs ;
- enfin, l'académie réorganisera ses services et ses processus de gestion pour anticiper les difficultés et améliorer la réactivité (notamment pour le remplacement).



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE, DE  
L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR ET DE  
LA RECHERCHE